



Plan Climat Air Énergie Territorial
2020-2025
(PCAET)

Bilan de la consultation publique

Organisée du

4 novembre au 4 décembre 2019

SOMMAIRE

1. Contexte de la consultation publique.....	P. 3
2. Modalités de la consultation publique	P. 5
3. Bilan de la consultation.....	P. 7
4. Annexes	P. 12
5.1 Avis de Consultation Publique	
5.2 Arrêté du Président prescrivant la consultation	
5.3 Registre des observations	

1. CONTEXTE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

1.1 Procédure

Conformément aux dispositions de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, MOND'ARVERNE Communauté, EPCI de + de 40 000 habitants regroupant 27 communes, s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) le 26 juin 2017. Le projet a été arrêté par le Conseil communautaire le 24 avril 2019.

Le projet de PCAET, autrement appelé plan « Climat », a été soumis pour avis à l'Autorité Environnementale, au Président de la région Auvergne Rhône Alpes ainsi qu'au Préfet de région (État).

Seul l'État a formalisé un avis (assorti de recommandations) reçu le 23 août 2019. Le projet a également fait l'objet d'une consultation publique du 4 novembre au 4 décembre 2019, afin de recueillir les contributions de la population.

1.2 Concertation et co-construction

Le projet, durant sa phase d'élaboration (2018), a fait l'objet d'une large concertation avec la population et les différents acteurs du territoire : entreprises, artisans, exploitants agricoles, tissu associatif, communauté éducative, partenaires extérieurs institutionnels et techniques, élus et administrations publiques locales.

Objet	Date et lieu	Cible
Lancement démarche PCAET et sensibilisation	10 avril 2019 Tallende	Élus et Personnes Publiques Associées (PPA)
Atelier d'acteurs	15 mai 2019 La Roche Blanche	Entreprises
Atelier d'acteurs	16 mai 2019 La Roche Blanche	Agriculteurs
Ateliers d'Acteurs	16 mai 2019 La Roche Blanche	Tissu associatif
Réunion publique de sensibilisation	16 mai 2019 La Roche Blanche	Habitants

A l'issue d'une 1^{ère} phase de sensibilisation aux enjeux et conséquences du dérèglement climatique, un « Club Climat », émanation de la société civile, a été constitué et a contribué activement à la construction du plan d'actions lors de 6 ateliers thématiques organisés de juin à novembre 2019.

Objet	Date et lieu	Cible
Partage du diagnostic et hiérarchisation des enjeux	24 juin 2019 Chanonat	Club Climat
Atelier « résidentiel-bâti »	4 octobre 2019 Saint Saturnin	
Atelier « mobilités »	17 octobre 2019 La Roche Blanche	

Atelier « agriculture-modes de consommation »	24 octobre 2019 Vic le Comte	Club Climat
Atelier « Énergies »	30 octobre 2019 Mirefleurs	
Atelier « économie, modes de consommation »	6 novembre 2019 Pignols	

Le projet de plan « Climat », arrêté par les élus le 24 avril 2019, a également fait l'objet d'une large diffusion auprès de la population avant la phase réglementaire de consultation publique organisée du 4 novembre au 4 décembre 2019.

Le projet a ainsi fait l'objet d'une présentation synthétique aux habitants et élus du territoire lors de 6 conférences-débat sur les conséquences du dérèglement climatique organisées du 14 mai au 18 juin 2019. Ces conférences ont réuni au total 167 participants.

Objet	Date et lieu	Cible
Sensibilisation aux conséquences du dérèglement climatique dans le quotidien de chacun, points clés du PCAET, comment agir en tant qu'habitant et élu local ?	14 mai 2019 La Roche Blanche	Habitants
	21 mai 2019 Saint Saturnin	Habitants
	22 mai 2019 La Sauvetat	Habitants
	04 juin 2019 Mirefleurs	Habitants
	5 juin 2019 Saint Maurice-ès-Allier	Élus
	18 juin 2019 Vic le Comte	Habitants

Le projet a également été présenté formellement à la population le 17 septembre 2019 dans le cadre d'une réunion publique organisée à Saint Amant Tallende (35 participants).

1.3 Enjeux et objectifs

Le PCAET est un projet territorial qui constitue la réponse stratégique et opérationnelle des acteurs socio-économiques du territoire de Mond'Arverne Communauté aux problématiques de dérèglement climatique constatées à l'échelle mondiale.

Le projet de PCAET porte une stratégie locale et un 1^{er} plan d'actions sur 6 ans (2020-2025) composé de 33 actions stratégiques, dont les objectifs sont à horizon 2030 de :

- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire (- 40%)
- Réduire les consommations énergétiques du territoire (- 40%),
- Développer la part des énergies renouvelables dans la consommation finale du territoire (part portée à 24,2% dans la consommation finale)
- Contribuer à la préservation de la qualité de l'air,
- Préserver la capacité du territoire à séquestrer le carbone,

- Permettre l'adaptation du territoire au changement climatique.

Le projet de PCAET couvre l'ensemble des secteurs d'activités ayant des impacts avérés sur le climat : habitat-résidentiel, agriculture et modes de consommations, économie, transports-déplacements, administration locale, énergies renouvelables.

2. MODALITÉS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

L'article 123-19 du code de l'Environnement prévoit que pour les plans, programmes et projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, une consultation électronique du public doit être mise en œuvre.

Conformément aux articles L122-4 et R122-17 du code de l'environnement, le PCAET est soumis à évaluation environnementale et donc à consultation du public.

2.1 Déroulement de la consultation publique

A. Dates et durée de la consultation

La consultation s'est déroulée du 4 novembre au 4 décembre 2019 inclus (31 jours consécutifs).

B. Composition du dossier mis à disposition du public

Le dossier soumis à consultation et mis à disposition du public comporte les pièces suivantes :

1/ Le projet de PCAET arrêté le 24 avril 2019 :

- Le diagnostic territorial « air, climat, énergie »
- La stratégie « air, climat, énergie » du territoire
- Le plan d'actions 2020-2025
- L'Évaluation Environnementale Stratégique

2/ L'avis de l'État sur le projet de PCAET, reçu le 23 août 2019

3/ La réponse de Mond'Arverne Communauté sur la prise en compte de l'avis de l'État

4/ La délibération du Conseil communautaire en date du 24 avril 2019 arrêtant le projet de PCAET

C. Modalités de consultation

Le dossier était consultable durant la période indiquée ci-dessus :

- En ligne sur le site internet de Mond'Arverne Communauté : <https://www.mond-arverne.fr>
- Sur support papier, consultable au sein des 3 pôles de Mond'Arverne Communauté dans le cadre des horaires d'ouverture au public suivants :

Siège administratif ZA Pra de Serre 63960 Veyre-Monton Du lundi au vendredi 9H00-12H00/14h00-16H30	Pôle services à la population 16, Bd de Beussat 63270 Vic le Comte Lundi, mardi, jeudi, vendredi 9H00-12H00/14H00-16H30 Mercredi de 9H00 à 12H00	Pôle développement 1, rue du Parc 63450 Saint Amant Tallende Du lundi au vendredi 9H00-12H00/14H00-16H30
---	--	---

Le public pouvait consigner ses observations :

- Par voie numérique sur le site internet de Mond'Arverne Communauté (<https://www.mond-arverne.fr>) via un formulaire dédié à cet effet comprenant les champs suivants : nom, prénom, courriel, téléphone, adresse postale, message.
- Sur un cahier numéroté, mis à disposition du public au sein de chacun des 3 pôles, aux adresses et dans le cadre des horaires d'ouverture indiqués dans l'Avis de Consultation du Public (ACP), et rappelés ci-dessus.

Il était clairement précisé, dans l'ACP et dans l'arrêté du Président de Mond'Arverne Communauté prescrivant la consultation publique, que les observations réalisées hors période de consultation ne seraient pas prises en considération.

2.2 Publicité et information du public

L'information du public s'est déroulée à partir du 14 octobre 2019 et durant toute la période de consultation. Elle a pris différentes formes et s'est notamment matérialisée par :

1/ La publication d'un Avis de Consultation du Public (ACP) sur le site internet de Mond'Arverne Communauté 15 jours avant le début de la consultation (soit à partir du 14 octobre 2019) ;



2/ L'affichage au sein des 3 pôles de Mond'Arverne Communauté ainsi que la mise à disposition d'affiches pour les mairies du territoire (sur panneau d'affichage réglementaire) en format A3 reprenant les informations essentielles de l'ACP (mis en œuvre à partir du 16 octobre 2019) ;

3/ le relais de l'information via les réseaux sociaux Mond'Arverne Communauté (Facebook et Instagram) ;

4/ La parution d'un article dans la Montagne le 23 novembre 2019 (dans journal papier et site internet) annonçant la consultation publique.

Un plan climat air énergie territorial

Depuis le 4 novembre, et jusqu'au 4 décembre, Mond'Arverne communauté soumet son Plan Climat air énergie territorial (PCAET) à consultation publique.

Ce projet porte une stratégie locale et un premier plan d'actions sur la période 2020-2025, dont les objectifs sont à horizon 2030 de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de 40 % ; de réduire les consommations énergétiques du territoire de 24 % ; de

développer la part des énergies renouvelables dans la consommation finale du territoire en la portant à 24,2 % de la consommation totale ; de contribuer à la préservation de la qualité de l'air ; de préserver la capacité du territoire dans le stockage du carbone et donc atténuer les émissions de gaz à effet de serre ; de permettre l'adaptation du territoire au changement climatique.

Ce projet couvre l'en-

semble des secteurs d'activités ayant un impact sur le climat : habitat résidentiel ; agriculture et modes de consommations ; économie ; transports-déplacements ; administration locale...

Comment participer

Il suffit de remplir le formulaire en ligne sur www.mond-arverne.fr (Habiter en Mond'Arverne plan climat et énergie 2020-2025 consultation publique) ; ou de se rendre dans un pôle de Mon-

d'Arverne communauté et donner son avis sur les cahiers numérotés prévus à cet effet. ■

➔ **Adresses.** Siège administratif : ZA Pra de Serre - 63960 Veyre-Monton. Ouvert du lundi au vendredi : 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 h 30. Pôle services à la population : 16, Boulevard de Beussat - 63270 Vic-le-Comte. Ouvert les lundis, mardis, jeudis, vendredis, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 h 30 ; les mercredis, de 9 heures à 12 heures. Pôle développement : 1, rue du Parc - 63450 Saint-Amant-Tallende. Ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 h 30.

Lien vers l'article internet :

https://www.lamontagne.fr/vic-le-comte63270/actualites/un-plan-climat-air-energie-territorial_13691337/

3. BILAN DE LA CONSULTATION

3.1 Participation du public

Durant la période de consultation publique (du 4 novembre au 4 décembre 2019) 11 contributions ont été enregistrées :

- 10 par voie numérique, via le formulaire en ligne ou directement par mail,
- 1 écrite sur le recueil mis à disposition au siège de la Communauté de communes.

Les contributions ont été réalisées en fin de période de consultation, entre le 25 novembre et le 4 décembre 2019, soit après la parution d'un article dans le journal local le 23 novembre 2019 (version papier et site internet), rappelant la consultation publique et ses modalités.

Aucune contribution n'a été enregistrée en dehors de la période réglementaire. L'ensemble des contributions proviennent de particuliers, (dont un membre d'un collectif local) résidant sur le territoire, et originaires des communes suivantes :

COMMUNE	NOMBRE DE CONTRIBUTIONS	DATE
SAINT GEORGES SUR ALLIER	2	25/11 et 2/12
TALLENDE	1	27/11

COMMUNE	NOMBRE DE CONTRIBUTIONS	DATE
MIREFLEURS	1	28/11
LA ROCHE BLANCHE	1	30/11
AYDAT	3	30/11, 2/12 et 3/12
SAINT AMANT TALLENDE	1	2/12
LES MARTRES DE VEYRE	1	3/12
VEYRE-MONTON	1	Non datée (réalisée avant le 4/12 cependant)

3.2 Les thèmes abordés par les contributions

1. PCAET et habitants/citoyens

Contributeur n° 1

La personne propose d'associer les habitants dans le cadre de réunions de proximité (« chez l'habitant, dans des locaux communaux »).

Contributeur n° 10 :

Le contributeur met en exergue la nécessité d'assurer une bonne information du public et en fait un élément de réussite de toutes les actions du PCAET.

2. Réduire les émissions de CO2

Contributeur n° 1 :

La personne suggère pour les particuliers et les communes de « planter des arbres là où on peut », de requalifier des friches par des actions de reboisement, mais aussi d'inciter les agriculteurs à planter des arbres « au beau milieu des champs cultivés » ; selon lui, cette action aurait des impacts positifs sur les rendements agricoles (jusqu'à 20%) et réduirait les effets des canicules (« les noyers sont très bien pour cela car ils développent leur feuillage assez tardivement »).

Au-delà de la captation du CO2 dans l'atmosphère, la personne souligne que la reforestation a des effets bénéfiques également sur « le circuit de l'eau, le remplissage des nappes phréatiques, la limitation de l'érosion ».

Elle indique la nécessité de planter des essences adaptées au réchauffement climatique et par conséquent d'éviter certains conifères « qui risquent de pâtir de la hausse de température prévisible d'ici peu ».

Contributeur n° 11 :

La personne souligne que « la baisse des émissions de GES n'a rien d'acquis ».

3. Énergies renouvelables

Contributeur n° 1 :

La personne propose de requalifier des friches, soit par des actions de reboisement (captation CO2) ou bien par l'installation de centrales solaires sur les friches bien orientées. Dans ce dernier cas, elle propose de faire appel le cas échéant à du financement participatif et suggère d'affecter le produit de la revente d'électricité au financement de nouveaux projets et si possible au versement de dividendes au bénéfice des particuliers investisseurs.

Contributeur n° 5 :

La personne souhaite que MA Cté soutienne réellement les énergies renouvelables ; il propose que MA Cté, dans le but de montrer l'exemple, achète son électricité auprès de fournisseurs 100% ENR, autres qu'EDF (ENEDIS) ; « cela serait un geste fort pour les habitants de notre Communauté de communes ».

Contributeur n° 11 :

Ce contributeur nous questionne sur les données et les modalités de calcul du potentiel de développement des Énergies Renouvelables indiquées page 58 du diagnostic.

4. Mobilité durable

Contributeur n° 3 :

Ce contributeur suggère de favoriser les transports à l'hydrogène sur le plus long terme pour les véhicules communaux mais aussi ceux des particuliers. Selon lui, plusieurs grands constructeurs se lancent dans cette voie.

Contributeur n° 11 :

Le contributeur souligne l'importance des Transports Collectifs dans la lutte contre le dérèglement climatique, et notamment leur réelle efficacité par rapport aux solutions de mobilité douce identifiées dans le projet. L'intégration d'une action sur les TC dans le volet mobilités du PCAET semble le rassurer.

5. PCAET et rôle des élus

Contributeur n° 4 :

La personne indique faire partie d'un collectif local porteur du Pacte pour la Transition (pacte-transition.org) et souligne que le projet local du collectif correspond aux propositions du PCAET et réciproquement. À ce titre, le collectif local se donne pour mission d'engager les candidats aux futures élections municipales de la commune de résidence du contributeur sur un certain nombre de propositions, « qui vont dans le même sens que le PCAET ». Le contributeur souligne enfin que MA Cté pourra compter sur le collectif pour relayer les engagements du PCAET au niveau local.

Contributeur n° 6 :

Pour indiquer clairement aux habitants que la lutte contre le dérèglement climatique est une vraie priorité politique, le contributeur suggère de rattacher directement à la présidence de la Communauté de communes une vice-Présidence (ou poste de délégué(e) général(e)) dédiée à la transition écologique et énergétique ; cet(te) élu(e) serait notamment chargé(e) de garantir la cohérence entre les différents secteurs d'intervention de la collectivité.

6. Éclairage public

Contributeur n° 5 :

La personne regrette que toutes les communes ne soient pas encore engagées dans une politique visant à réduire les consommations énergétiques liées à l'éclairage public.

7. Agriculture, biodiversité et climat

Contributeur n° 7 :

Il regrette que la relation entre climat, agriculture et biodiversité soit très peu développée. Il pointe l'absence dans le PCAET du rôle vertueux que joue l'apiculture, via la pollinisation, sur les rendements agricoles.

Contributeur n° 9 :

Il propose la réalisation de plantations de haies notamment le long des routes et des chemins communaux, action qu'il considère « rapide » à mettre en œuvre et « efficace ». Il propose également des incitations financières pour les exploitants afin d'encourager la réimplantation des haies en bordure de parcelle (« enjeu long terme »). Il reconnaît la contrainte en termes d'entretien mais indique que les « bénéfiques en tant que puits de carbone et de réserve de biodiversité méritent bien que l'on y alloue quelques ressources collectives supplémentaires ».

Contributeur n° 11 :

La personne souligne que les chiffres indiqués dans le diagnostic pour les exploitations forestières (page 49) ne traduisent pas formellement un potentiel économique à développer.

8. Actions réalisées par les contributeurs

Contributeur n° 8 :

La personne est convaincue que la transition énergétique et écologique passe également par une évolution des comportements individuels (enjeu « fondamental »). À ce titre, elle cite en exemple son engagement à travers diverses actions réalisées personnellement sur sa maison (isolation complète, mode de chauffage par pompe à chaleur, collecte EP pour arrosage), ses moyens de déplacements (utilisation d'une ZOE), l'utilisation de matériels électroménagers performants au niveau énergétique, le compostage des déchets organiques.

9. Rôle des acteurs

Contributeur n° 10 :

La personne met en évidence la nécessité de s'appuyer sur les acteurs et partenaires pour garantir une mise en œuvre efficace du plan d'actions (« même si cela a un coût »).

10. Économie locale

Contributeur n° 11 :

La personne souligne que le Chiffre d’Affaires de l’activité « neige » indiquée page 57 du diagnostic « est à manipuler prudemment s’il s’agit d’envisager une réduction des dépenses d’énergie (→ transports → canons à neige ...) ».

11. PCAET et volet social

Contributeur n° 11 :

La personne constate et regrette a priori que l’aspect social de la transition énergétique ne soit pas pris en compte dans le plan d’actions et demande « qui le prendra en compte ? »

12. Moyens affectés au PCAET

Contributeur n° 11 :

La personne souligne que la réponse de Mond’Arverne Communauté au Préfet est pertinente quant à la contribution de l’État aux coûts financiers liés à la mise en œuvre de la transition énergétique dans les territoires.

13. Observations diverses

Plusieurs contributeurs accompagnent leurs avis et propositions de messages de remerciements, de soutien voire de félicitations.

Contributeur n° 8 :

« Je soutiens totalement ce projet de Plan Climat. Je me sens très concerné par cette problématique mondiale » - « Continuez cette indispensable politique écologique ».

Contributeur n° 9 :

« Tout d’abord, bravo pour ce PCAET qui se veut ambitieux en termes de résultats. L’étude du bureau B&L Évolution semble très sérieuse et leurs préconisations adaptées à notre territoire ».

Contributeur n° 10 :

« Votre PCAET est très complet et abouti »

3.3 Les suites données par Mond’Arverne Communauté

Une réponse individualisée sera réalisée auprès de chaque contributeur afin de :

- Le remercier individuellement,
- Lui apporter des éléments de réponse,
- Lui Indiquer les possibilités et modalités de prise en compte de ses observations et contributions dans le projet de PCAET.

Les élus seront amenés à se positionner sur une éventuelle prise en compte des contributions dans le projet final de PCAET, sur la base d’une analyse technique avec propositions. Celle-ci démontre que la plupart des contributions formulées sont déjà prises en compte dans le projet soumis à consultation publique.



Avis de Consultation du Public

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Mond'Arverne

Période de consultation publique
Du 4 novembre 2019 au 4 décembre 2019 inclus

Publié le 21 octobre

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016

Conformément aux dispositions de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte, Mond'Arverne Communauté a engagé, par décision du 26 juin 2017, l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Ce projet territorial constitue la réponse stratégique et opérationnelle des acteurs socio-économiques du territoire de Mond'Arverne aux problématiques de dérèglement climatique constatées à l'échelle mondiale.

Le projet de PCAET porte une stratégie locale et un 1^{er} plan d'actions sur 6 ans (2020-2025) dont les objectifs sont à horizon 2030 de :

- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire (-40%)
- Réduire les consommations énergétiques du territoire (-24%),
- Développer la part des énergies renouvelables dans la consommation finale du territoire (part portée à 24.2% dans la consommation finale)
- Contribuer à la préservation de la qualité de l'air,
- Préserver la capacité du territoire à séquestrer le carbone,
- Permettre l'adaptation du territoire au changement climatique.

Le projet de PCAET couvre l'ensemble des secteurs d'activités ayant des impacts avérés sur le climat : habitat-résidentiel, agriculture et modes de consommations, économie, transports-déplacements, administration locale, énergies renouvelables.

Conformément aux articles L 122-4 et L 122-17 du code de l'Environnement, le projet est soumis à Evaluation Environnementale.

Le projet de PCAET a été arrêté (adopté une 1^{ère} fois) par les élus de Mond'Arverne Communauté le 16 avril 2019.

Une consultation publique est organisée **du lundi 4 novembre au mercredi 4 décembre inclus** afin de recueillir l'avis du public sur le projet arrêté.

Le dossier soumis à consultation comprend les pièces suivantes :

- Projet de PCAET : diagnostic territorial air-énergie-climat, stratégie à horizon 2030-2050, plan d'actions 2020-2025, Evaluation Environnementale,
- Avis et recommandations de l'Etat sur le projet,
- Réponse de Mond'Arverne Communauté sur le degré de prise en compte des recommandations de l'Etat,

Le dossier est consultable durant la période indiquée ci-dessus :

- En ligne sur le site internet de Mond'Arverne Communauté (www.mond-arverne.fr) : Habiter en Mond'Arverne > Plan climat et énergie 2020-2025
- Sur support papier, au sein des 3 pôles de Mond'Arverne Communauté dans le cadre des horaires d'ouverture au public suivants :

Siège administratif	Pôle services à la population	Pôle développement
ZA Pra de Serre 63960 Veyre-Monton	16, Bd de Beussat 63270 Vic le Comte Lundi, mardi, jeudi, vendredi De 9H00-12H00/14H00-16H30 Mercredi de 9H00 à 12H00	1, rue du Parc 63450 Saint Amant Tallende Du lundi au vendredi De 9H00-12H00/14H00-16H30

Les observations sont à réaliser :

- Par voie numérique sur le site internet de Mond'Arverne Communauté (www.mond-arverne.fr), via le formulaire dédié à cet effet : Habiter en Mond'Arverne > Plan climat et énergie 2020-2025 > Consultation publique PCAET
- Sur un cahier numéroté, mis à disposition du public au sein des 3 pôles, aux adresses et horaires d'ouverture indiqués ci-dessus.

A noter que les observations réalisées hors période de consultation ne seront pas prises en considération.

Renseignements complémentaires :

Michaël GRENOUILLOUX

Mond'Arverne Communauté - Pôle Développement

04 73 39 61 54 - m.grenouilloux@mond-arverne.fr

2019_016

**ARRÊTÉ PRESCRIVANT LA CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)**

Le Président de **MOND'ARVERNE COMMUNAUTÉ**,

Vu la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TEPCV) de 2015 et ses articles L229-26 et R229-51 à R229-55 du code de l'environnement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles R122-17 et L414-4 du Code de l'Environnement ;

Vu l'ordonnance du 3 août 2016 n°2016-1058 et le décret du 11 août 2016 n°2016-1110 relatifs à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes ;

Vu la délibération du Conseil communautaire, en date du 26 juin 2017, lançant la démarche « Plan Climat Air Énergie Territorial » (PCAET) à l'échelle du territoire,

Vu la délibération du Conseil communautaire, en date du 16 avril 2019, arrêtant le projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) ;

Vu les pièces du dossier soumis à consultation du public,

ARRÊTE

Article 1 : Objet de la consultation du public

Dans le cadre de la procédure d'adoption du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), une consultation publique est organisée par voie électronique sur le site internet de la Communauté de communes, ainsi qu'au sein des 3 pôles de Mond'Arverne Communauté, sur le projet de PCAET arrêté par le Conseil Communautaire le 24 avril 2019.

Le PCAET est établi pour une durée de 6 ans (2020-2025) ; Le projet constitue la réponse stratégique et opérationnelle des acteurs socio-économiques du territoire de Mond'Arverne aux problématiques de dérèglement climatique constatées à l'échelle mondiale.

Le projet a été transmis pour avis le 21 mai 2019 à l'Autorité Environnementale et le 26 juin 2019 au Président de la Région Auvergne-Rhône Alpes, lesquels n'ont pas émis d'avis. Le projet, également transmis à l'Etat le 26 juin 2019, a fait l'objet d'un avis assorti de recommandations reçu le 7 août 2019. Cet avis fait partie des pièces soumises à consultation publique.

Article 2 : Date et durée de la consultation

La consultation publique est programmée du **lundi 4 novembre 2019 au mercredi 4 décembre 2019 inclus**, soit sur une durée de 31 jours consécutifs.

Article 3 : Composition du dossier

Le dossier mis à disposition du public comprend :

1/ Le projet de PCAET arrêté le 24 avril 2019 :

- Le diagnostic territorial « air, climat, énergie »
- La stratégie « air, climat, énergie » du territoire de Mond'Arverne,
- Le plan d'actions 2020-2025
- L'Évaluation Environnementale Stratégique

2/ L'avis de l'Etat sur le projet de PCAET, reçu le 7 août 2019

3/ La réponse de Mond'Arverne Communauté sur la prise en compte de l'avis de l'Etat

4/ La délibération du Conseil communautaire en date du 24 avril 2019 arrêtant le projet de PCAET

Article 4 : Modalités de consultation

Durant la période de consultation définie à l'article 2 du présent arrêté, le dossier est mis à disposition du public :

- par voie numérique, sur le site internet de Mond'Arverne Communauté à l'adresse suivante : <https://www.mond-arverne.fr>
- En version papier, au sein des 3 pôles de Mond'Arverne Communauté, à l'adresse et aux horaires d'ouverture indiqués ci-dessous :

Siège administratif	Pôle services à la population	Pôle développement
ZA Pra de Serre 63960 Veyre-Monton Du lundi au vendredi De 9H00-12H00/14h00-16H30	16, Bd de Beussat 63270 Vic le Comte Lundi, mardi, jeudi, vendredi De 9H00-12H00/14H00-16H30 Mercredi de 9H00 à 12H00	1, rue du Parc 63450 Saint Amant Tallende Du lundi au vendredi De 9H00-12H00/14H00-16H30

Article 5 : Observations du public

Les observations sont à réaliser durant la période de consultation définie à l'article 2 du présent arrêté :

- Par voie numérique sur le site internet de Mond'Arverne Communauté (<https://www.mond-arverne.fr>) via le formulaire dédié à cet effet,
- Sur un cahier numéroté, mis à disposition du public au sein des 3 pôles, aux adresses et horaires d'ouverture indiqués à l'article 4 du présent arrêté,

A noter : Les observations réalisées hors période de consultation ne seront pas prises en considération.

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20191022-AR-19-016-AR
Date de télétransmission : 22/10/2019
Date de réception préfecture : 22/10/2019

Article 6 : Evaluation environnementale

Le projet est soumis à évaluation environnementale. Il n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement d'un autre État membre. L'évaluation environnementale fait partie des pièces soumises à consultation.

Article 7 : Bilan de la consultation

Au terme de la période de consultation publique, un bilan de l'ensemble des observations sera réalisé et consultable pendant un an (à compter du 13 janvier 2020) par voie électronique sur le site internet de Mond'Arverne Communauté : <https://www.mond-arverne.fr>

Article 8 : Mesures de publicité

Un Avis de Consultation Publique (ACP) sera publié 15 jours avant l'ouverture de la période de consultation :

- Par voie numérique sur le site Internet de Mond'Arverne Communauté à l'adresse suivante : <https://www.mond-arverne.fr>
- Par voie d'affichage au siège de Mond'Arverne Communauté,

Article 9 : Suite de la procédure

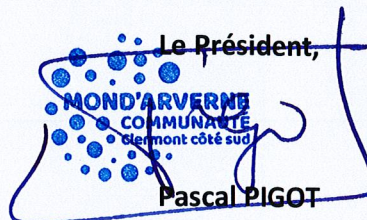
Le Président de Mond'Arverne Communauté proposera au Conseil communautaire d'intégrer ou non les observations émises durant la période de consultation publique.

Article 10 : Notification et exécution du présent arrêté

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont amplification sera transmise :

- A Madame la Préfète du Puy de Dôme,
- A Monsieur le Directeur Départemental des Territoires

À Veyre-Monton, le 22 octobre 2019

Le Président,

Pascal PIGOT

PCAET 2020-2025

Consultation publique organisée du 4 novembre au 4 décembre 2019

REGISTRE DES AVIS ET CONTRIBUTIONS



N° AVIS	PRENOM NOM	COMMUNE	DATE AVIS	AVIS / CONTRIBUTION
01	Xavier CUSSAC	Saint Georges sur Allier	25/11/2019 12H22	Bonjour, voici ma demande : Mesurant la distance entre le plan PCAET et les citoyens je proposai de faire des réunions de proximité. Par exemple chez l'habitant (invitation des voisins) ou dans des locaux communaux, avec des invitations ciblées (assoc, personnes connues ...). Je me propose pour une expérimentation. Quand pensez-vous ? Voici mon téléphone 06 82 08 39 28. Cordialement, Xavier CUSSAC
02	Vanessa CORNET	Tallende	27/11/2019 22H15	--
03	Fabrice KWIATKOWSKI	Mirefleurs	28/11/2019 19H46	<p>Bonjour Monsieur, Merci de cette initiative pour qua chacun ajoute sa pierre à l'édifice de la lutte contre le changement climatique. Je regrette de n'avoir pu trouver pour pouvoir vous répondre le formulaire suivant "Par voie numérique sur le site internet de Mond'Arverne Communauté(www.mondarverne.fr), via le formulaire dédié à cet effet: Habiter en Mond'Arverne > Plan climat et énergie 2020-2025> Consultation publique PCAET". Mais si vous le désirez, je pourrai passer vous confirmer mes remarques si un mail ne suffit pas.</p> <p>Tout d'abord une courte présentation : je suis statisticien au Centre Jean Perrin et de longue date engagé dans les approches écologiques (une maison en bois bioclimatique construite en 1990 à Mirefleurs par exemple).</p> <p>* Si vous lisez l'article paru dans le volume de Science et Vie d'octobre 2019, vous verrez une étude montrant que les particuliers, et encore davantage les communes, ont un moyen très simple et peu coûteux de faire baisser à terme le CO² de l'atmosphère (et ce entre 20% et 30% au niveau national) : il suffit de planter des arbres là où on le peut. En effet, un arbre de 50 ans stocke environ 6 tonnes de CO² et la place pour en planter ne manque pas :</p>

N° AVIS	PRENOM NOM	COMMUNE	DATE AVIS	AVIS / CONTRIBUTION
03	Fabrice KWIATKOWSKI	Mirefleurs	28/11/2019 19H46	<p>par exemple les coteaux de la montagne de Gergovie, certains du Saint-Romain voire plus en amont et en aval le long de l'Allier (Saint-Maurice et La Roche-Noire). De même il faut inciter les paysans à planter des arbres au beau milieu des champs cultivés : cela augmente les rendements jusqu'à 20% en raison du fait que les arbres puisent de l'eau assez profond et en font participer les plantes dessous... sans compter la réduction des effets de la canicule (les noyers sont très bien pour cela car ils développent leur feuillage assez tardivement). Bien sûr, il faut dans ce cas respecter des distances nécessaires au passage des engins. La consommation de CO² n'est pas le seul avantage de la reforestation : cela joue sur le circuit de l'eau, le remplissage des nappes phréatiques, la limitation de l'érosion... enfin, je ne vous apprend rien.</p> <p>Si toutes les communes de France réalisaient ce reboisement, la France équilibrerait ses émissions CO² en une ou deux décennies voire les ferait baisser substantiellement : pourquoi s'en priver ? Bien sûr il ne s'agit pas de planter des essences comme certains conifères qui risquent de pâtir de la hausse de température prévisible d'ici peu.</p> <p>* Le deuxième point que je voulais soulever concerne le solaire : j'ai lu dans votre plan que les communes allaient équiper certains bâtiments publics de panneaux. Pourquoi ne pas faire davantage. Il y a des terrains en friche bien orientés qui pourraient très bien accueillir - si on ne les reboisent pas - des panneaux, fixés à un mètre du sol et réaliser ainsi des centrales solaires (je parle de panneaux pas de miroirs réfléchissant la lumière sur un foyer). Si les financements manquent, pourquoi ne pas proposer des financements participatifs, les communes "louant" les parcelles sur les flans sud disponibles des montagnes et facturant les services d'entretien, etc., le tout payé par la revente de l'électricité à EDF. Le reste pourrait soit servir à financer d'autres projets, soit payer un dividende aux participants proportionnel à leurs apports, voire les deux.</p> <p>* pour le plus long terme, on pourrait penser à favoriser les transports utilisant l'hydrogène : une centrale solaire peut très facilement produire de l'hydrogène pour les véhicules communaux, mais aussi - rêvons un peu - pour les particulier. La technologie existe déjà chez BMW, Toyota, etc. et cette énergie est non seulement non polluante mais évite le gaspillage des terres rares.</p> <p>Grâce à ces deux premiers moyens (reforestation et quelques centaines de m² de panneaux solaires) tout à fait à notre portée, on arriverait rapidement à un solde énergétique nul pour nos communes. Il ne faut pas attendre. Personnellement, nous allons installer des panneaux solaires l'an prochain sur notre toit pour arriver produire autant que nous consommons : l'énergie du soleil, il y en a en un jour autant que la consommation de l'humanité en une année !</p> <p>Je me tiens à votre disposition si vous voulez en parler plus avant.</p> <p>Bien cordialement, Fabrice KWIATKOWSKI / 35, rue de Vignoux : 63730 Mirefleurs</p>

N° AVIS	PRENOM NOM	COMMUNE	DATE AVIS	AVIS / CONTRIBUTION
04	Alain CARPENTIER	AYDAT	30/11/2019 19H14	<p>Bonjour, A titre personnel, je soutiens à 100% le PCAET actuel. A titre collectif, je fais parti du collectif local porteur du Pacte pour la Transition (pacte-transition.org) sur la commune d'Aydat, et notre projet local correspond très largement aux propositions du PCAET, et réciproquement. En tant que collectif local, nous avons pour mission d'engager les candidats aux futures municipales sur un certains nombres de propositions, qui vont dans le même sens que le PCAET. Vous pouvez compter sur notre groupe pour défendre le PCAET au niveau local.</p> <p>Cordialement, Alain Carpentier.</p>
05	Pierre BRIGNON	LA ROCHE BLANCHE	30/11/2019 8H06	<p>Bonjour, Ce plan énergie serait très bien si il était prévu réellement de favoriser les énergies renouvelables comme cela est indiqué. En effet pourquoi ne pas prévoir au niveau de la comcom l'achat de l'électricité à des opérateurs autres qu'EDF qui ne produit pas 100% d'énergie renouvelable ? Loin s'en faut !! Cela est possible de nos jours et ce serait un geste fort pour les habitants de notre communauté de communes... Montrer l'exemple ! Je suis d'accord avec l'ensemble de ce plan sauf sur ce point, mais c'est tellement important que cela m'inquiète concernant la démarche réelle... Et cela m'empêche de signer cette charte. Croyez-bien que je le regrette. Je me demande aussi pourquoi toute les communes de la comcom n'ont pas déjà fait des économies sur l'éclairage nocturne (à la roche blanche on commence même l'éclairage alors qu'il fait jour et cela toute la nuit !)</p> <p>Pierre Brignon</p>
06	Pierre LOCHER	SAINT AMANT TALLENDE	02/12/2019 10H48	<p>Bonjour, Mond'Arverne Communauté a mis la lutte contre le changement climatique en priorité de son programme d'action. Pour manifester clairement aux habitants cette priorité, ne serait-il pas judicieux de créer un poste d'élu directement placé aux cotés du président (vice-président exécutif ou délégué général à la transition écologique, peut importe le titre, et en dehors de toute question de personne) chargé de la coordination et de la cohérence des différents secteurs d'intervention au regard de la transition écologique ?</p>
07	Robert VILLATTE	AYDAT	02/12/2019 15H23	<p>Bonjour, Je m'étonne que les liens entre climat/biodiversité/agriculture soient si peu développés ? Dans l'agriculture, pourquoi oublier l'apiculture et ses liens avec la pollinisation et les rendements agricoles ? Vive la pensée systémique !</p> <p>Bien à vous</p>

N° AVIS	PRENOM NOM	COMMUNE	DATE AVIS	AVIS / CONTRIBUTION
08	FAUVEAU Xavier	Saint Georges sur Allier	02/12/2019 11H05	<p>Je soutiens totalement ce projet de Plan Climat. Je me sens très concerné par cette problématique mondiale, qui doit bien sûr s'appréhender dès le niveau territorial le plus fin, et je suis profondément convaincu que l'élément comportemental de chacun d'entre nous est fondamental. Nous avons isolé notre maison (vitrages, sols, plafonds, combles), notre chauffage est assuré par une pompe à chaleur, nous collectons l'eau de pluie, seule dont nous nous servons pour l'arrosage. Nous avons certes une grande piscine de 72 m3, mais que nous ne chauffons pas (la couverture en polycarbonate nous permet de l'utiliser de début mai à fin octobre). Nos appareils électroménagers sont à minima de classe A, tous nos éclairages sont à LED. Pour nos trajets quotidiens, nous avons acquis une ZOE, 100% électrique. Nous compostons nos déchets organiques. Nous avons encore beaucoup de progrès à faire (panneaux photovoltaïques, tous nos véhicules sans émission de polluants...). C'est uniquement une question de budget qui nous freine dans nos progrès. Continuez cette indispensable politique écologique.</p> <p>Merci. Xavier FAUVEAU</p>
09	TACONNAIS Cédric	AYDAT	03/12/2019 2H45	<p>Bonjour,</p> <p>Tout d'abord, bravo pour ce PCAET qui se veut ambitieux en terme de résultats. L'étude du bureau B&L Evolution semble très sérieuse et leur préconisations adaptées à notre territoire. Toutefois, l'action 1.4 stipule l'allocation de 180k€ au développement des puits de carbone et de biodiversité, notamment via des opérations de "sensibilisation des agriculteur". Or il n'en est que peu mention dans le document d'évaluation environnementale. Il me semble que des implantations de haies pourraient être rapide et très efficaces, notamment le long des routes et des chemins communaux. Des incitations financières pourraient aussi inciter les exploitants à réimplanter des haies au moins en bordure de parcelle. Nous parlons ici d'enjeu de long terme. Toutes ces haies demanderaient, certes, de l'entretien, mais leurs bénéfices en tant que puits de carbone et de réserve de biodiversité méritent bien que l'on y alloue quelques ressources collectives supplémentaires.</p> <p>Bien Cordialement Cédric TACONNAIS</p>
10	DECOMBAS Mathieu	LES MARTRES DE VEYRE	03/12/2019 16H02	<p>Bonjour.</p> <p>Votre PCAET est très complet et abouti. Beaucoup de choses à mettre en place notamment à court terme. Je pense que les partenaires / acteurs ont plutôt bien été identifiés, n'hésitez pas à vous appuyer dessus (même si cela à un coût). La notion d'information aux particuliers sera primordiale dans la réussite et ce quelque soit les fiches "actions".</p> <p>Bon courage à tous.</p> <p>Mathieu</p>

N° AVIS	PRENOM NOM	COMMUNE	DATE AVIS	AVIS / CONTRIBUTION
11	Henri SAUZEDDE	VEYRE-MONTON	??? Avis manuscrit - Recueil du siège	<p>1. Diagnostic de territoire : Page 45 – Il est suggéré de privilégier les transports doux (?). Les Transports Collectifs seraient plus efficaces ? Page 49 – Les exploitations forestières : les chiffres et le constat présenté n’indiquent pas formellement qu’il y ait un potentiel économique à développer Page 57 - Le Chiffre d’Affaires de l’activité « neige » est à manipuler prudemment s’il s’agit d’envisager une réduction des dépenses d’énergie (→ transports → canons à neige ...) Page 58 – Le potentiel de gisement est estimé comment ? Il est difficile à chiffrer étant donné le nombre de paramètres à prendre en compte.</p> <p>2. PCAET Stratégie CAE - Stratégie retenue, axe de travail : Développement des Transports Collectifs (oubliés) ?</p> <p>- Scénario tendanciel : La baisse des émissions de GES n’a rien d’acquis</p> <p>3. PCAET Plan d’actions Action sur les transports collectifs (Bus, train, ...) OUF ! on y est !</p> <p>Conclusions</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Je prends connaissance en fin de lecture des remarques du Préfet dans sa lettre du 29 juillet 2019, et de la réponse faite le 28/10 accompagné du tableau qui reprend les remarques de l’Etat et les réponses de MAC en vis-à-vis. 2. Je pense que l’aspect social des plans d’actions est absent. Qui le prendra en compte ? La lettre de MAC au Préfet est pertinente quant à la contribution de l’Etat aux coûts financiers.